



Préverenges, le 30 août 2023/MAB/HN

LA MUNICIPALITÉ

REPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MMES ALINE GARRAUX, CINDY MONNERON ET M. STEEN BOSCHETTI
APPELÉE « RENDONS LE CIEL AUX PRÉVERENGEAIS »

« Les signataires de ce postulat demandent à la Municipalité de :

- 1) Examiner les possibilités d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit ;
- 2) Encourager les commerces à en faire de même ;
- 3) Etudier l'installation possible d'éclairages à luminosités variables comme à la plage de Préverenges

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 16.06.2021, M. Steen Boschetti, Conseiller communal, accompagné de Mmes Aline Garraux et Cindy Monneron, ont déposé un postulat dont le titre est « Rendons le ciel aux Préverengeais », lequel est remis en annexe. Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la majorité des Conseillers présents.

Rappelons tout d'abord ce qu'est un postulat, selon la définition figurant dans le règlement du Conseil communal de Préverenges du 23.04.2015 :

Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

Entre le moment où le postulat a été déposé, et la réponse à celui-ci par la Municipalité, plusieurs événements se sont déroulés dans la vie communale. Premièrement, les élections de 2021 ont désigné un nouvel Exécutif. Ledit Exécutif a alors planché sur un nouveau plan de Législature 2021-2026 dont l'une des résolutions est la suivante :

Chapitre : *Une commune Durable*
Mesure : *Promouvoir la transition*
Axe de travail : *Revoir la gestion de l'éclairage public*

Par ailleurs, l'hiver 2022/2023 a fait apparaître des craintes sur le plan de l'approvisionnement énergétique du pays. Diverses mesures au niveau étatique ont été prises afin d'éviter le gaspillage. D'autres ont été imaginées mais n'ont pas été mises en œuvre. Parmi celles qui ont été concrétisées, les entreprises ont été priées, par voie d'arrêté du Conseil d'Etat, de réduire leur éclairage dans les bâtiments non résidentiels. Nul doute que cette mesure sera prise à nouveau au cours de l'hiver qui s'annonce puisque les prévisions des spécialistes en la matière annoncent que la crise énergétique n'est pas terminée. La compétence revenait aux communes d'assurer les contrôles. A Préverenges, ceux-ci ont été réalisés par la Police et la Sécurité municipale. Il a été nécessaire de rappeler à trois entreprises de la place les règles en vigueur. L'une d'elle a fait l'objet d'une dénonciation à la Préfecture.

D'une manière générale, lors de ces contrôles, il n'a pas été constaté d'abus graves. S'agissant des quelques cas problématiques signalés, les entreprises ont rapidement fait savoir qu'elles avaient pris des mesures organisationnelles et techniques pour couper l'éclairage nocturne. La situation peut donc être qualifiée de maîtrisée.

Dans la mesure où la loi sur l'Energie et son application est de la compétence du canton, et que ce dernier est particulièrement attentif à appliquer les principes énoncés par les postulants, la Municipalité s'est interrogée dans quelle mesure, il était nécessaire de « légiférer » de manière supplémentaire au travers de son règlement de police.

Pour l'heure et dans la mesure où ledit règlement de Police devra être intégralement revu sur un plan régional, la Municipalité a décidé de laisser ce sujet en suspens, jusqu'à droit connu sur le plan cantonal et fédéral. Dans le cas où les Autorités fédérales et cantonales confieraient des tâches aux communes en la matière, il appartiendra à la Municipalité de formuler à ce moment-là des propositions au Conseil en lui soumettant un projet de texte.

En ce qui concerne l'éclairage public communal, la Municipalité et son service de l'urbanisme et des constructions ne sont de loin pas restés inactifs depuis 2021. En effet, dans le courant de cette année-là, un premier état des lieux a été dressé en collaboration avec le prestataire chargé de l'entretien courant des installations. Cet inventaire a permis de faire apparaître divers constats que nous vous communiquons ci-dessous :

- Le remplacement de l'éclairage public par des systèmes LED moins gourmands en énergie a débuté depuis plusieurs années. Cependant, il reste 250 points lumineux sur les 620 que comptent la commune qui doivent encore être remplacés (env. 40 %) ;
- Environ 100 points lumineux sont situés en bordure de la Route cantonale RC 1 ;
- Il n'existe pas sur les installations de Préverenges un système de télégestion qui permettrait de différencier la gestion de l'allumage d'un secteur à l'autre.

Il convient de relever également que la gestion de l'éclairage public est dépendante de nombreux facteurs. La loi sur les routes ne permet notamment pas l'extinction pure et simple des candélabres, même au milieu de la nuit, pour des raisons évidentes de sécurité sur certains axes.

En se basant sur ces divers constats et sur les multiples paramètres à prendre en considération, il a été décidé de mandater un second prestataire chargé de mettre en place une image directrice, permettant d'orienter la Municipalité dans ses choix. Ce plan est en cours de finalisation et pourra être présenté à l'Exécutif au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Les principales mesures qui devront être prises seront ainsi listées et pourront faire l'objet d'un suivi précis. Les propositions faites par les postulants pourront également être intégrées, dans la mesure du possible, à cette image directrice en cours de finalisation.

A très court terme, la Municipalité entend accélérer le remplacement des anciens candélabres par des systèmes LED. L'avenue de Croix-de-Rive et celle de la Gare sont les principales priorités. Un système d'abaissement de la luminosité autonome sera installé sur ces nouveaux points lumineux. Ces mesures s'étendront sur 5 ans et les dépenses seront comptabilisées par voie budgétaire à hauteur de CHF 80'000.00 par année, entretien courant y compris.

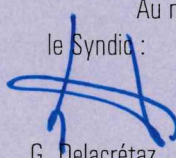
Dans un second temps, la mise en place d'un système de télégestion est également prévue. Elle permettra précisément de différencier le traitement de l'éclairage d'une zone à l'autre en tenant compte de toutes les contraintes, notamment celles imposées par la loi.

Au-delà des importantes dépenses qui devront être concédées, la commune devrait s'y retrouver sur un plan financier. La modification de l'éclairage permettra de réaliser de substantielles économies d'énergie et financières, grâce à des délais de retour sur investissement inférieur à la durée de vie des équipements qui seront installés.

Conclusion

A la lumière des arguments évoqués ci-dessus, il convient de relever que la stratégie mise en place par la Municipalité depuis 2021 déjà, rejoint pleinement les conclusions des postulants. L'Exécutif souscrit donc aux recommandations formulées par le postulat et veillera à y répondre au travers de sa vision directrice en matière d'éclairage public. L'Autorité municipale ne manquera pas de renseigner le Conseil communal via les rapports de gestion annuels, sur l'état d'avancement du projet.

Au nom de la Municipalité

le Syndic :		le Secrétaire :
 G. Delacrétaz		 M.-A. Burdet

Réponse présentée à la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023

Proposition de postulat : Rendons le ciel aux Préverengeois

Soumise par Steen Boschetti, Aline Garraux et Cindy Monneron

Déposé le 16 juin 2021

De plus en plus d'initiatives proposent d'éteindre les éclairages publics durant la nuit. La dernière en date, « La nuit est belle » a réuni plus de 150 communes. Les raisons de ces demandes sont multiples : limiter la consommation énergétique, protéger la biodiversité, faire des économies budgétaires, favoriser le sommeil des habitants ou encore rendre à nouveau possible l'observation d'une nuit étoilée.

Les signataires du postulat et le Conseil communal de Préverenges invitent donc la Municipalité à :

- Examiner les possibilités d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit
- Encourager les commerces à en faire de même
- Etudier l'installation possible d'éclairages à luminosités variables comme à la plage de Préverenges

Signatures :

Three handwritten signatures in black ink, positioned horizontally next to the 'Signatures :' label. The first signature is on the left, the second in the middle, and the third on the right.